



International Actuarial Association
Association Actuarielle Internationale

Modèle de l'AAI pour les commentaires

[Version préliminaire de la déclaration d'intention pour la NIPA \[8\]](#) Norme IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques

1. Êtes-vous d'accord pour dire qu'une norme internationale de pratique actuarielle (NIPA) est nécessaire pour la norme IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques?

Oui

Non

2. Parmi les sujets proposés, y a-t-il des sujets inappropriés aux fins d'inclusion dans la NIPA [8]?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez expliquer les motifs pour lesquels un sujet particulier ne devrait pas être inclus.

3. Quels autres sujets doivent être inclus dans la NIPA [8]?

Veillez indiquer les motifs pour lesquels vous souhaitez des conseils dans ce domaine et, le cas échéant, donnez un exemple pour bien illustrer le sujet. Veillez noter que la NIPA ne vise pas à aborder des questions précises propres à un pays. Les associations membres et les organismes de normalisation actuariels locaux pourraient aborder ces questions en fournissant des conseils supplémentaires à leurs membres au moment de l'adoption de la NIPA ou ajouter ces conseils dans le cadre de l'adaptation locale de la NIPA.

Nous appuyons l'élaboration de la NIPA 8 pour accroître la crédibilité des actuaires et la cohérence des travaux en ce qui a trait aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Nous convenons que les actuaires sont bien placés pour cerner, mesurer et divulguer les risques liés aux changements climatiques et les possibilités.

Outre l'analyse de scénarios climatiques, nous croyons que les actuaires peuvent appuyer de nombreuses autres composantes de la norme IFRS S2 « Informations à fournir en lien avec les changements climatiques », notamment :

- L'intégration du risque climatique aux cadres de gestion du risque d'entreprise, surtout du point de vue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (OSRA);
- L'élaboration de stratégies d'atténuation du risque climatique du point de vue de l'entreprise (p. ex., conception de produits, pratiques de souscription) et d'un point de vue sociétal élargi (c.-à-d. affectation du capital pour financer les initiatives d'atténuation du risque climatique);
- L'adhésion aux stratégies climatiques de l'organisation par le développement de produits, de pratiques de souscription et de nouvelles approches en matière de tarification et d'établissement de réserves qui tiennent compte des changements climatiques;
- L'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

De plus, les actuaires élargiront probablement leurs pratiques pour encadrer des travaux atypiques comme le calcul des émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions découlant de la finance et des assurances (c.-à-d. les émissions de portée 3) et la définition des cibles. Les compétences des actuaires en analytique et en prévision s'avéreront utiles aux sociétés pour s'assurer que ces cibles sont atteintes et renforcer ainsi la confiance de leurs actionnaires.

Nous reconnaissons l'urgence d'établir des directives pour l'analyse de scénarios, mais aimerions que la NIPA 8 souligne qu'il existe d'autres aspects auxquels les actuaires peuvent contribuer.

4. Veuillez inscrire vos observations supplémentaires ci-dessous.

5. Veuillez indiquer le nom de la personne qui a rédigé la réponse à la consultation, ainsi que son association et son adresse électronique aux fins de précisions (au besoin).

Nom	Chris Fievoli, actuaire, communications et affaires publiques
Organisation	Institut canadien des actuaires
Adresse électronique :	chris.fievoli@cia-ica.ca
Type de réponse	<input type="checkbox"/> Personnelle <input type="checkbox"/> Organisation

IMPORTANT :

Veuillez vérifier si les cases sont cochées correctement et enregistrer le fichier en le renommant au nom de l'organisation ou de la personne (p. ex., SOL_CommentTemplate_(NOM).Doc).

Envoyez le fichier par courriel en pièce jointe à SOL.ISAP8.comments@actuaries.org, dans un message dont l'objet est « ISAP[8] ». **Vous avez jusqu'au mercredi 23 août 2023 pour soumettre vos commentaires.**